



*Signataire : Céline Bartolomucci*

*Date de dépôt : 31 août 2023*

## **Question écrite**

**Les tests en laboratoire sur animaux, notamment les plus pénibles, sont en constante hausse en Suisse : quelle est la situation à Genève ?**

La loi fédérale sur la protection des animaux (LPA) est souvent citée en modèle en Europe et ailleurs. L'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) indique notamment sur son site internet que « Le nombre d'animaux de laboratoire et la charge pesant sur les animaux doivent être réduits au minimum ».

Cependant, ces dix dernières années, le nombre d'expériences de degré de gravité <sup>1</sup>, soit le degré le plus pénible, occasionnant contraintes, douleurs et dommages sévères et de longue durée, a augmenté de 87%, passant de 13 807 à 25 752. Tous degrés de pénibilité confondus, en 2021, 574 673 animaux ont été utilisés pour des expériences, et les expériences de degré 3 ont augmenté de 30,6% par rapport à l'année précédente.

Au regard de ces chiffres impressionnants et de la problématique éthique qu'ils soulèvent, mes questions au Conseil d'Etat sont les suivantes :

- ***Quels sont les chiffres détaillés concernant l'expérimentation animale et leur contexte dans le canton de Genève ?***

---

<sup>1</sup> Degré de gravité et pesée des intérêts – site internet de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) : <https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/tiere/tierversuche/schweregrad-gueterabwaegung.html>

- *Le canton de Genève essaie-t-il actuellement de mener une politique de réduction de ces expériences et, si oui, quelle est-elle et quelle est sa temporalité ?*

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat des réponses qui seront apportées à ces questions.